

sole

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE
TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, à neuf heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Garganvillar, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	CHIKHI	Myriam		BOURDONCLE	Marc	X
ALBIAS	ROUCHY	Daniel	X	LONGUEVILLE	Eric	
ASQUES	FALGAYRAS	Alain	X	DABASSE	Régis	
AUTY	CRAIS	Gérard		RATIE	Michel	X
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BARDIGUES	DUPOND	François	X	GROS	Arnaud	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	FASAN	Ingrid	
BEAUMONT DE LOMAGNE	SEIGNERON	Maurice	X	REITH	Olivier	
BEAUPUY	AUBERGER	Vincent		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	LANE	Andrew	X	ISSANCHOU	Jean-Luc	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	FLAUJAC	Guy	
BOUDOU	FIELDS	Christian	X	MOULIS	Hervé	
BOUILLAC	GARDE	Gérard	X	DUCASSE	Denis	
BOURG DE VISA	MEYER	Georges	X	CHANUT	Thierry	
BRASSAC	AJAS	Jean-Claude		JALARET	Guy	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	PARNET	Jean-Pierre	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	OURMIERES	Marc	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	TABARLY	Michel	
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy	X	SABATIER	Serge	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	GIAVARINI	Jean-Claude	
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude	X	DECON	André	
CASTELSARRASIN	BENECH	Robert	X	REMIÀ	Alex	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CAYROU	Jean-Philippe	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	GEORGES	Lisbeth	
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis	X	JULIEN	Jérôme	
CAZALS	MONTANE	Richard	X	ESPINOSA	Georges	
CAZES MONDENARD	DESHURAUD	Annie	X	GAYET	Patrick	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	CITRON	Yannick		VILLEMUR	Jean-François	X
CUMONT	FAURE	Gérard	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	DROUET	Franck	
DUNES	MORELLINI	Jean-Pierre	X	DELPECH	Michel	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe	X	BUSQUET	Pierre	
ESCAZEUX	DUILHE	François	X	CAVAREC	Gilbert	
ESPARSAC	GUIRBAL	Odé	X	MONBRUN	Jean-Claude	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		AUCLERC-GALLAND	Michel	X
GARGANVILLAR	DESCAZEUX	Robert	X	GRAULIER	Roland	
GASQUES	LETOURMY	Jean-Claude	X	FOUCAULT	Marc	
GENSAC	FABAROL	Françoise	X	NOBY	Marie-Pierre	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	DANIE	Claude	
GOAS	BAQUE	Michel	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	WALASZEK	Didier	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	BOUYAT	Daniel	X	SCHROEDER	Philippe	
GRAMONT	SERRES	Christian	X	DONNET	Christian	
GRISOLLES	MARTY	Patrick	X	PEZE	Chantal	
LABASTIDE DU TEMPLE	SPIGA	Jean-François	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	OLIVIER	Florent	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues	X	DELMAS	Marie-Joëlle	
LACHAPELLE	CAVIN	Jean-Claude	X	GASQUET	Marcel	
LACOUR DE VISA	LAVERGNE	Didier	X	NOUGAREDE	Gilles	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	MOUGENOT	Nathanaël	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		FAVOTTO	Guy	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	FERNANDEZ	Jean-Claude	
LAMOTHE CUMONT	THAU	René	X	DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	CASTEBRUNET	Florian	

DELEGUES / DELEGUEES

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
LARRAZET	SOBOL	Pierrette	X	FERRET OUVRIE	Carole	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVIT DE LOMAGNE	CONSTANTIN	Christian		FALGAYRAS	Marie-Rose	X
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	COUSSERAND	Roger	
LE PIN	JEAN	Joël	X	LESA	Danië	
LES BARTHES	MAGNAC	André	X	PLANTADE	Yves	
MALAUSE	VILLA	Phillippe	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	BERTHET	Christian		GUIZOT	Danielle	X
MARIGNAC	RINALDI	Patrick	X	BUSSO	Claude	
MARSAC	BECBEC	Daniel	X	MORANT	Frédéric	
MAS GRENIER	LONGAGNE	Paul	X	ESTANOVE	Phillippe	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	IRISSOU	Yves	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	SERGAS	Serge	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	OBERLIN	Claude	
MIRAMONT DE QUERCY	THUERY	Fernand	X	BLANCHET	Stéphane	
MONBEQUI	VILLEMUR	Robert	X	OLIVIER	Michel	
MONTAIGU DE QUERCY	LAVABRE	Jean	X	LOPEZ	Henri	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	LARBI	Samir	
MONTALZAT	CRABIE	Olivier	X	MERAVILLES	Bernard	
MONTASTRUC	MALMON	Charles	X	KUHN	Josette	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	FRANCOIS	Phillippe	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel		GRAND	Paul	X
MONTECH	BELY	Robert	X	LOY	Bernard	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X	SOULIE	Jacques	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Michel	X
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEBRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	PERIE	Robert	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JOUANY	Claude	
NEGREPELISSE	TOURREL	Pierre	X	PELLET	Julien	
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc		GUILLEMONT	Nadine	X
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	ANDRE	Pierre-Marc	
PIQUECOS	CASTAGNE	Elisabeth	X	BUFFAZ	Pierre	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	RIBES	Michel	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	KENDALL	Paul	X	GUERIN	Pascal	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	PERDRIAU	Claude	
REALVILLE	MOURGUES	André	X	CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	DABOUST	Gérard	X	VIGOUROUX	Claude	
ROUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	BESSIERES	Thierry	
SEPTFONDS	TABARLY	Jacques		RONCHI	Michel	X
SERIGNAC	GIAVARINI	René	X	MIRAMONT	Jacques	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien		DOUMERGUE	Didier	X
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		LAVERGNE	Yannick	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	THOMINE	Christian	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck		BOUARD	Louis	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Phillippe	
ST-LOUP	DUCOM	Bernard	X	REBEL	Stéphane	
ST-MICHEL	TREUILHE	Liliane	X	CARDONA	Sandra	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	TURRELA-BAYOL	Frédérique	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	VACQUIE	Marc	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	BOYE	Michel	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	MALLEVIALLE	Camille	X	POCA	Josiane	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	FENIE	Gérard	X	CAYROU	Hervé	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Phillippe	
VAISSAC	DELMAS	François	X	BARBON	Michel	
VALEILLES	GREHEN	Michel	X	COUDRE	Jean-Claude	
VALENCE D'AGEN	GROSSOU	Bernard	X	LOUDA	Didier	
VAZERAC	VEYRAC	Alain	X	LESTRADE	Christian	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	RAITIERE	Roger	
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine	X	CABIANCA	Angelo	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		ASTOUL	Etiënne	X
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR PREFECTURE

062-256200575-20190412-DCS20190412_05-DE
 Resu ls 18/04/2019

DCS20190412_05

Délegues excusés :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES	
	TITULAIRES	
	NOM	PRENOM
ANGEVILLE	LABORIE	Jean-Marc
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice
CAYLUS	SERVIERES	François
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario
COUTURES	GARRIGUES	Jean-Claude
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice
ESPAIS	MOLLE	Marcel
ESPINAS	FERAL	Daniel
FABAS	POZZA	Christian
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain
FENEYROLS	BIGET	Philippe
FINHAN	DUBEROS	Alain
GARIES	TONIN	Philippe
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal
GLATENS	RENARD	Claude
LABARTHE	NOUGAYREDE	Bernard
LABASTIDE DE PENNE	BONESTEVE	Régis
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul
LIZAC	GARGUY	Bernard
LOZE	FAUCON	Mathieu
MAUBEC	DAYREM	Max
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc
MONCLAR DE QUERCY	GOURMANEL	Robert
MONTAGUDET	BENOIS	Jean
MONTBARLA	CHERON	Philippe
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude
ORGUEIL	PUJOL	Marc
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri
PUYCORNET	PUJOL	Brigitte
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick
PUYGAILLARD DE QUERCY	GARY	Nicolas
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien
SAVENES	DE TARRAGON	Phillippe
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques
ST-AIGNAN	BENVEGNU	Jocelyne
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert
ST-CIRQ	BAILLS	Franck
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques
VERDUN SUR GARONNE	TUYERES	Stéphane
VIGUERON	COUDERC	Raymond

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PECH	Henri-Bernard	AUCAMVILLE	LONGAGNE	Paul	MAS-GRENIER
DELPONT	Myriam	AUTERIVE	FAURE	Gérard	CUMONT
DUPONT	Georges	BALIGNAC	FALGAYRAS	Alain	ASQUES
GIMBREDE	Laurent	BESSENS	PURCHA	François	CANALS
MONTAGNAC	Xavier	BOULOG EN QUERCY	LAVABRE	Jean	MONTAIGU DE QUERCY
DUSSAUX	Eric	BOURRET	SPIGA	Jean-François	LABASTIDE DU TEMPLE
DUJOLS	Michel	CAUSSADE	ROUCHY	Daniel	ALBIAS
BRIOS	Dominique	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
SAHUC	Jean-François	MOLIERES	LINSTRUISEUR	Francine	MIRABEL
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	BARRA	Jean-Pierre	ST NAZAIRE DE VALENTANE
CANTALOUBE	Daniel	VAREN	BAYLAC	Fernand	VERFEIL SUR SEYE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 128

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 11

Assistaient également à la séance :

Mme RABAULT, Députée Tarn-et-Garonne
M. ASTRUC, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
M. DEPRINCE, Conseiller départemental
M. DESCAZEUX G, Conseiller départemental
M. BONNARD, Directeur territorial Pyrénées-Occitanie Nord GRDF
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019**

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 28 février 2019 à l'Auditorium "La Muse" à Bressols.

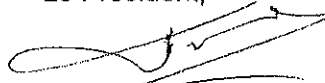
Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 4 avril 2019.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à la majorité et une abstention, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 28 février 2019. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, à quatorze heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à l'Auditorium du Centre culturel la Muse à Bressols, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE-LAGARDE	M. BOURDONCLE	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUCAMVILLE	M. PECH
AUTERIVE	Mme DELPONT	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BEAUPUY	M. AUBERGER
BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE	BIOULE	M. FLAUJAC
BOUDOU	M. FIELDS	BOUILLAC	M. GARDE
BOURRET	M. DUSSAUX	BRASSAC	M. AJAS
BRESSOLS	M. IBRES	CAMPSES	M. ASTOUL
CANALS	M. PURCHA	CASTELMAYRAN	M. OLLINO
CASTELSARRASIN	M. BENECH	CAUMONT	M. COSTES
CAYLUS	M. SERVIERES	CAYRIECH	M. DONNADIEU
CAZALS	M. ESPINOSA	CORBARIEU	M. GAYRAL
CORDES TOLOSANNES	M. CITRON	COUTURES	M. GARRIGUES
CUMONT	M. FAURE	DIEUPENTALE	Mme CUSTODY
DUNES	M. MORELLINI	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESCATALENS	M. BAZIN	ESCAZEUX	M. DUILHE
ESPINAS	M. FERAL	FABAS	M. POZZA
FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND	FENEYROLS	M. BIGET
GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX	GASQUES	M. LETOURMY
GENSAC	Mme FABAROL	GIMAT	M. DIANA
GINALS	M. CADILHAC	GOLFECHE	M. WALASZEK
GRAMONT	M. SERRES	GRISOLLES	M. MARTY
LABARTHE	M. NOUGAYREDE	LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE
LACOUR ST PIERRE	Mme PIZINI	LAFRANÇAISE	M. SEGONNE
LAMAGISTERE	M. DOUSSON	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LAPENCHE	M. VAN GYSEL	LARRAZET	Mme SOBOL
LA SALVETAT BELMONTET	M. LASFARGEAS	LAUZERTE	M. PIERASCO
LE PIN	M. JEAN	LES BARTHES	M. PLANTADE
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	MALAUSE	M. VILLA
MANSONVILLE	M. BERTHET	MARIGNAC	M. BUSO
MARSAC	M. BECBEC	MAS-GRENIER	M. ESTANOVE
MEAUZAC	M. SALITOT	MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. SAHUC	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE	MONTASTRUC	M. MALMON
MONTAUBAN	Mme BERLY	MONTBARTIER	M. GRADIT
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. SOULIE	MONTESQUIEU	M. LOUSSERT
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTGAILLARD	M. SALOMON
MONTJOI	M. BRUEL	MONTRICOUX	M. BOUISSET
NEGREPELISSE	M. TOURREL	PERVILLE	M. VIGROUX
PIQUECOS	Mme CASTAGNE	POMPIGNAN	M. RIBES
POUPAS	M. KENDALL	PUYCORNET	Mme PUJOL
PUYLAROQUE	M. BELON	ROUECOR	M. DECAUNES
SEPTFONDS	M. RONCHI	SERIGNAC	M. GIAVARINI
SISTELS	M. QUARGENTAN	ST AIGNAN	Mme BENVENU
ST AMANS DU PECH	M. MERLY	ST CIRICE	M. TRAMUZZI
ST CIRQ	M. BAILLS	ST CLAIR	M. VERBRUGGE
ST GEORGES	M. PAGES	ST MICHEL	Mme TREUILHE
ST NAUPHARY	M. LACAM	ST NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST PROJET	M. PISANI
ST VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT	TOUFFAILLES	M. LAFAGE
VAISSAC	M. DELMAS	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VARENNES	M. CARRASCO	VAZERAC	M. LESTRADE
VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC	VIGUERON	M. COUDERC
VILLEBRUMIER	M. ASTOUL	VILLEMADÉ	M. LABRUYERE

AR PREFECTURE

082-258200575-20190412-DCS20190412_05-DE
Recu le 18/04/2019

Délégués excusés :

ANGEVILLE	M. LABORIE	AUTY	M. CRAIS
BALIGNAC	M. DUPONT	BARDIGUES	M. DUPOND
BARRY D'ISLEMADE	M. PORTAL	BELVEZE	M. PRADALIE
BESSENS	M. GIMBREDE	BOULOC EN QUERCY	M. MONTAGNAC
BOURG DE VISA	M. MEYER	BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE
CASTANET	M. ROUX	CASTELFERRUS	M. DUPUY
CASTELSAGRAT	M. DONZELLI	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	CAYRAC	Mme DAMAGGIO
CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
DONZAC	M. SOPETTI	ESPALAIS	M. MOLLE
ESPARSAC	M. GUIRBAL	FAJOLLES	M. MIRAMONT
FAUDOAS	M. DUPONT	FINHAN	M. DUBEROS
GARIES	M. TONIN	GENEBRIERES	M. ESCALETTE
GLATENS	M. RENARD	GOAS	M. BAQUE
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT	LABASTIDE DE PENNE	M. BONESTEVE
LABASTIDE ST PIERRE	M. OLIVIER	LABOURGADE	M. SAMAIN
LACAPELLE LIVRON	M. FRAYSSE	LAFITTE	M. MASSON
LAGUEPIE	M. SEMPER	LAMOTHE CUMONT	M. THAU
LAVAURETTE	M. PASSEDAT	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN	LEOJAC	M. QUATRE
LE CAUSE	M. COUREAU	LIZAC	M. GARGUY
LOZE	M. FAUCON	MAUBEC	M. DAYREM
MAUMUSSON	M. FAUX	MERLES	M. HOZJAN
MIRABEL	Mme LINTRUISEUR	MOISSAC	M. HENRYOT
MONCLAR DE QUERCY	M. GOURMANEL	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTAIN	M. DELLUC	MONTALZAT	M. CRABIE
MONTBARLA	M. CHERON	MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS
MOUILLAC	M. ROMANO	NOHIC	M. SAVIGNAC
ORGUEIL	M. PUJOL	PARISOT	M. CHEVALERIAS
POMMEVIC	M. DELACHOUX	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	M. BREIL
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY	PUYLAGARDE	M. GILLES
REALVILLE	M. MOURGUES	REYNIES	M. DABOUST
SAUVETERRE	M. BELVEZE	SAVENES	M. DE TARRAGON
ST AMANS DE PELLAGAL	M. AURIENTIS	ST ANTONIN NOBLE VAL	Mme MILLE
ST ARROUMEX	M. DELLAC	ST BEAUZEIL	M. POST
ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE	ST JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX
ST LOUP	Mme CRESSON	ST PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST SARDOS	M. FENIE
ST VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC	STE JULIETTE	M. GIBERT
TREJOULS	M. CORRECH	VAEILLES	M. CREHEN
VAREN	M. CANTALOUBE	VERDUN SUR GARONNE	M. TUYERES
VERLHAC TESCOU	Mme EMPTAZ		

Pouvoirs à : Mme DELPONT (AUTERIVE) pour Mme DESHURAUD (CAZES MONDENARD)
M. FAURE (CUMONT) pour M. BAQUE (CUMONT)
M. MORELLINI (DUNES) pour M. DUPONT (BALIGNAC)
M. FERAL(ESPINAS) pour M. MOLLE (ESPALAIS)
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. QUATRE (LEOJAC)
M. WALASZEK (GOLFECH) pour M. GUIRBAL (ESPARSAC)
M. BERTHET (MANSONVILLE) pour M. DELACHOUX (POMMEVIC)
M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)
M. MALMON (MONTASTRUC) pour M. LINSTRUISEUR (MIRABLE)
Mme BERLY (MONTAUBAN) pour M. GOURMANEL (MONCLAR DE QUERCY)
M. LANDOU (MONTFERMIER) pour M. CRABIE (MONTALZAT)
M. BOUISSET (MONTRICOUX) pour M. BENOIS (MONTAGUDET)
M. BELON (PUYLAROCQUE) pour M. MOURGUES (REALVILLE)
M. MERLY (ST AMANS DU PECH) pour M. CREHEN (VAEILLES)
M. GRILLAT (ST VINCENT D'AUTEJAC) pour M. AURIENTIS (ST AMANS DU PECH)
Mme. TREUILHE (ST MICHEL) pour M. DABOUST (REYNIES)
M. BOYE (ST NICOLAS DE LA GRAVE) pour M. MALLEVIALLE (ST PAUL D'ESPIS)
M. BAYLAC (VERFEIL SUR SEYE) pour M. CANTALOUBE (VAREN)

Membres en exercice : 195

Membres présents : 112

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 18

M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint,
M. FAYOL, Conseiller Collectivités territoriales GRDF
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, de nombreux élus ne prenant pas part au vote étaient présents :
Mme LAINE (Bourg de Visa), M. GUILLOTEAU (CAZES MONDENARD), M. THAU (COMBEROUGER), M. BIERGE (DIEUPENTALE),
M. TRIFFAULT (GRAMONT), M. RESSIGAC (LABARTHE), M. GIL (LAMAGISTERE), M. LEFEBVRE (Le Causé), M. LOY (Montech),
M. COSTAPERARIA (ORGUEIL), M. DELBREIL (VIGUERON).

Le Président remercie les délégués et maires d'être présents à l'assemblée générale consacrée principalement au débat d'orientations budgétaires. Il remercie tout particulièrement M. Jean-Louis Ibres, Maire de Bressols et membre du Bureau syndical qui a bien voulu recevoir le SDE 82 pour la 2ème fois dans l'auditorium du centre culturel "La Muse". M. Descazeaux salue M. Viry, Directeur territorial d'Enedis, M. Jolibert, Payeur départemental adjoint et M. Fayol, Conseiller Collectivités Territoriales de GRDF.

M. Ibres souhaite à tous la bienvenue à "la Muse" lieu de cinéma principalement mais aussi de spectacles de musique, de danse et de théâtre. Il rappelle que la commune de Bressols relève depuis huit ans de la communauté d'agglomération du Grand-Montauban. Elle se situe au carrefour autoroutier de l'A20 et de l'A62, ce qui lui confère une certaine attractivité. Bressols s'attache à développer les zones économiques, de manière active, avec le grand Montauban qui porte la compétence de développement économique. L'explosion démographique, 4000 habitants aujourd'hui, devrait se poursuivre du fait de projets très structurants, en cours d'étude, comme le projet de la ligne LGV avec la gare et le déplacement de l'hôpital de Montauban. D'un point de vue agricole, les polycultures ont fait place peu à peu aux vergers.

M. Descazeaux présente brièvement les points à l'ordre du jour. Après une information sur l'action du SDE 82 auprès des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) dans le cadre de l'élaboration de leur PCAET (plan climat air énergie territorial) et les nouvelles dispositions en matière de prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses, plusieurs sujets seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Outre le débat sur les orientations budgétaires 2019, le principal sujet de cette réunion, seront en effet évoqués la vente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et l'indemnisation de congés annuels non pris. La séance se clôturera par la présentation des résultats du contrôle annuel des concessions, électricité et gaz. Avant de débiter la réunion, M. le Président informe l'assemblée délibérante que le prochain Comité syndical se tiendra le vendredi 12 avril 2019 à Garganvillar.

I - Informations

➤ Accompagnement des EPCI en cours d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)

Le SDE 82, en sa qualité d'autorité concédante sur le réseau de distribution publique d'électricité et de gaz, a été convié à participer aux réunions préparatoires à l'élaboration du PCAET engagé par les Communautés de communes. Afin de les accompagner au mieux dans leur démarche de planification énergétique, le Syndicat a souhaité mettre à leur disposition l'ensemble des données à la maille de leur territoire. M. le Président précise que l'étude engagée par le Syndicat porte sur l'ensemble du Département et dans la mesure où d'autres Communautés de communes souhaiteraient disposer de ces éléments, le Syndicat peut, par convention, les leur communiquer. A ce jour, trois conventions ont déjà été passées.

Mme Bayles-Penche indique que les résultats de l'étude ont été présentés, le 25 octobre 2018, à l'ensemble des EPCI, lesquels étaient tous représentés. L'étude a été confiée au cabinet AEC et son montant, 19 000 €, a été intégralement pris en charge par le Syndicat. La communication des éléments, aux communautés de communes qui le demandent, est gratuite. Cependant, il convient de signer une convention pour définir les conditions de communication de ces données et de diffusion à des tiers. En effet, l'EPCI doit s'engager à ne les utiliser que dans le cadre de la démarche d'élaboration ou révision d'un PCAET. Toute communication à un tiers devra au préalable obtenir une autorisation écrite du SDE 82, lequel étudiera les demandes au cas par cas. Mme Bayles-Penche précise que si un EPCI souhaite une réunion de présentation de l'analyse, une contribution de 950 € HT sera alors demandée. Le PETR Midi Quercy a d'ores et déjà bénéficié de cette présentation spécifique. Pour ce qui concerne les éléments de cette étude, ils sont de nature à faciliter la planification énergétique. Ils permettent non seulement d'établir un diagnostic de l'état du réseau, électrique ou gaz, mais également ses capacités à accueillir des nouvelles unités de production EnR. Plusieurs points sont également étudiés : les caractéristiques des réseaux, le nombre et localisation des postes source sur le territoire, les capacités de soutirage en mettant l'accent sur les zones les plus sensibles aux chutes de tension du réseau HTA et sur lesquels des investissements s'avéreraient nécessaires, la puissance transitée, notamment lors de pointes de consommation, enfin le coefficient d'utilisation des postes HTA et BT, de sorte à identifier ceux qui sont particulièrement saturés et qui rendraient plus difficile l'accueil d'installation EnR. La connaissance de ces éléments est primordiale pour les communautés de communes dans leur planification du développement des EnR sur leur territoire.

ces données peuvent également être communiquées à des opérateurs potentiels. Quant à la capacité d'injection, les cartographies produites permettent de localiser, par tronçon de réseau, les zones sur lesquelles les conditions de raccordement sont les plus optimales. Mme la Directrice ajoute que l'ensemble des données collectées par le Syndicat sera par ailleurs valorisé puisque ces dernières seront intégrées à l'étude actuellement en cours, réalisée en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), pour impulser le développement des EnR à l'échelle du département.

➤ **Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses.**

M. Chevet présente les principales dispositions de l'arrêté relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, paru le 27 décembre 2018 et complétant l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. La réglementation, qui concerne toutes les collectivités, gestionnaires du réseau d'éclairage public, prévoit de nouvelles plages horaires pour l'extinction des lumières pour les parcs et les mises en valeurs de bâtiments mais aussi, de nouvelles prescriptions techniques ainsi qu'un volet de contrôle des installations. Ces nouvelles prescriptions techniques imposent désormais de respecter des critères de densité surfacique de flux lumineux mais également une température de couleur inférieure ou égale à 3000 Kelvin pour l'éclairage de la voirie, des parcs de stationnement, des bâtiments non résidentiels et des luminaires qui émettent une lumière émise au-dessus de l'horizontale inférieure à 1% pour les luminaires neufs. En matière de contrôle des installations, il conviendra de tracer sur un carnet de bord le suivi des installations en indiquant la date de pose du luminaire, la puissance électrique des sources et le flux lumineux nominal mais également la température de couleur nominale, la proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontale et la proportion de lumière émise dans un cône de demi-angle 75,5°. La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est au 1er janvier 2020 pour les installations mises en service après cette date. Pour les autres, le calendrier diffère selon qu'il s'agit de bâtiments non résidentiels (29 décembre 2018) ou de parcs de stationnement, parcs et jardins, les mises en valeur de patrimoine, lorsqu'elles ne requièrent pas la création d'un réseau d'alimentation séparée, auquel cas l'application est au 1^{er} janvier 2021. L'attention est portée sur la nécessité de remplacer les installations dont la proportion de lumière émise par le luminaire au-dessus de l'horizontale est supérieure à 50% (luminaires boules) avant le 1^{er} janvier 2025. Mme Bayles-Penche indique qu'en fonction du patrimoine de la commune et des possibilités offertes par les modalités de subventions accordées par le Syndicat, la mise en place d'un plan pluriannuel de remplacement de ces installations, le plus en amont possible, permettra d'optimiser au mieux ce renouvellement. Les services du Syndicat se tiennent bien entendu à la disposition des communes pour les accompagner.

II - Délibérations

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018**

Le procès-verbal de la séance précédente, ainsi que le compte-rendu de l'ensemble des décisions prises par délégation de compétences, ont été adressés aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 29 novembre 2018 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➤ **Débat d'orientations budgétaires**

M. Descazeaux rappelle que l'objectif de ce débat d'orientations budgétaires est de présenter les grands axes du budget primitif 2019 qui sera soumis au vote lors de la session du 12 avril 2019. Il indique que l'activité principale du SDE 82, à savoir le réseau de distribution publique d'électricité, tient une place prépondérante dans les propositions, notamment les travaux de renforcement et de sécurisation. Les dotations du FACE viennent tout juste d'être notifiées ; aussi les prévisions basées sur les dotations 2018 seront actualisées au budget primitif.

Mme Frère présente synthétiquement les lignes budgétaires directrices du budget 2019 sachant que dans le dossier de réunion a été joint un rapport de présentation détaillé. La section de fonctionnement s'élève à 13 067 518 € et 40 201 344 € pour la section d'investissement soit un budget dépassant les 53 millions d'euros.

Pour la section de fonctionnement, trois recettes principales pour 6 500 000 €, couvrent à elles seules 80 % des ressources réelles de fonctionnement à savoir, les produits de la taxe finale sur l'électricité (3 800 000 €), les redevances de concession (2 000 000 €) et les honoraires (700 000 €) qui proviennent des travaux en investissement. A ce montant s'ajoutent 469 443 € d'autres produits composés principalement du produit de la vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2018 est de 6 098 075 €. Pour ce qui concerne les dépenses, le poste de charges à caractère général est estimé à 1 587 450 €. Il est en très forte augmentation notamment en raison de différents projets dont le géo-référencement des réseaux d'éclairage public, l'étude régionale pour la mobilité hydrogène, l'étude réalisée dans le cadre du partenariat avec la Direction Départementale des Territoires ainsi que la refonte du site internet. Quant aux charges de personnel, elles restent stables, 1 481 500 € dont 633 000 € affectés aux traitements indiciaires, 520 000 € de taxes, cotisations et charges, 211 429 € pour les régimes indemnitaires et 103 571 € pour la rémunération des contractuels. Le budget alloué aux subventions pour l'éclairage public est de 150 500 €, des autres charges pour 376 166 € comprenant majoritairement le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité reversée aux communes de Montech et

082-275013-55-11 et aux dissimulations (3 324 589 €) et aux dissimulations (2 480 058 €). Pour les travaux d'éclairage public, sur le réseau de télécommunications pour 1 512 603 €, la fibre optique pour 150 000 € et 400 000 € pour le réseau de chaleur. Un peu plus de 88 000 € sont prévus pour la maîtrise d'ouvrage communale et 41 667 € pour les énergies renouvelables. Pour ce qui concerne les participations aux travaux sur les différents programmes, les principaux financeurs sont le Facé pour 73 % (un peu plus de 16 millions), le Département pour 7,8 % et les communes pour 8,2 %. Au regard des différentes propositions de la section d'investissement, le besoin de financement s'élève à 5 940 589 €.

Le débat est ouvert et après avoir échangé, les membres du Comité Syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires tel qu'il vient d'être présenté.

➤ Vente des Certificats d'Economies d'Energie

M. le Président indique que les collectivités ont été nombreuses à confier au SDE 82 la gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et le résultat prouve que ce service est très apprécié des communes. Le SDE 82 a en effet traité un volume particulièrement conséquent et le produit escompté, pour cette année, est de 411 000 € alors qu'en 2018 il était de 70 000 € environ. De nombreuses communes ont en effet rejoint cette année, ce dispositif, que ce soit des communes urbaines ou rurales. Mme Bayles-Penche rappelle le principe général dont l'application pour les communes est assez simple puisqu'il convient d'adresser au Syndicat les copies des factures des travaux d'économies d'énergie (éclairage public et bâtiments communaux), à charge pour le Syndicat de contrôler l'éligibilité de ces documents et après exploitation des données nécessaires à la constitution du dossier, adresser la demande de valorisation des CEE. Après la vente de ces derniers, le Syndicat effectue le reversement aux communes de 80 % du produit de la recette perçue au titre des travaux qu'elles ont réalisés. La part de 20 %, conservée par le Syndicat est réinjectée dans des opérations de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) dont les communes sont bénéficiaires. M. Chevet ajoute que le dossier déposé en décembre concernait 45 communes et la communauté d'agglomération. Le contexte est aujourd'hui très favorable, non seulement par le volume déposé, soit 45 giga watt/h mais également du fait d'un coût de vente de 9,02 €/giga watt/h cumac qui affiche une forte évolution sur ces derniers mois (soit + 154 % en onze mois).

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, la vente des Certificats d'Economies d'Energie aux meilleures conditions du marché à Amsterdam Capital trading BV, ainsi que l'encaissement du produit soit 411 149,89 €.

➤ Indemnisation des congés annuels non pris

M. le Président indique qu'en raison du décès de notre collaborateur Steeve Mangeon, il convient d'arrêter les modalités qui permettront de solder les jours de congés annuels dus et non pris par le versement à ses ayants-droits. Mme Bayles-Penche indique que la réglementation française n'a rien prévu en la matière mais la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) estime que le droit à congés payés doit donner lieu à une indemnisation financière, dès lors que la relation de travail prend fin en raison du décès du travailleur, sans demande préalable. Sur cette base, il est proposé de délibérer pour définir les modalités de calcul de l'indemnisation, qui pourraient alors être établies selon les modalités prévues par l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988 à savoir, lorsque l'agent a pu bénéficier d'une partie de ses congés annuels, l'indemnité compensatrice est proportionnelle au nombre de jours de congés annuels dus et non pris.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'arrêter les modalités de versement de l'indemnité compensatrice pour congés annuels non pris, telles que présentées.

III- Actualité du SDE 82

➤ Rapports de contrôle de concession 2017

Un rapport détaillé a été joint au dossier de réunion. Mme Béréni présente brièvement les différents indicateurs qui permettent de mesurer le niveau de la qualité d'exécution des missions de service public confiées à Enedis, pour la distribution publique d'électricité, EDF pour la fourniture en tarif réglementé et à GRDF pour le réseau public de gaz naturel. Pour l'électricité, la valeur brute de la concession est de 567 128 k€. Si l'on compare aux précédentes années, on constate une hausse des investissements d'Enedis notamment sur le réseau HTA mais également du fait du déploiement du compteur Linky (3 031 k€ pour 16 196 compteurs installés). Les investissements sur le réseau HTA ont permis d'augmenter le linéaire de 51 km. Malgré cela, on relève un risque d'obsolescence du réseau puisque près de 20 % du réseau a plus de 40 ans. Le renouvellement reste donc assez faible bien que le réseau souterrain évolue d'un point par an. Il convient donc de rester vigilant sur les opérations de prolongation de durée de vie des ouvrages. Effectivement leur renouvellement partiel n'empêche pas le vieillissement du réseau. Quant au réseau basse tension, il a évolué de 27 km entre 2016 et 2017. L'âge moyen du réseau est également de plus de 40 ans ; de plus ¼ des lignes basse tension est daté arbitrairement à 1946. La proportion de réseau BT aériens nus reste encore forte ; aussi le Syndicat continue ses investissements sur ce réseau.

Pour ce qui concerne les transformateurs, la concession compte 7 749 postes (+ 34) dont 925 ont plus de 40 ans. Les réseaux sont alimentés par 18 postes sources dont 8 hors concession. Le nombre de clients est quant à lui de 146 591 (+ 1,2 %) et 119 133 clients sont restés en tarif réglementé. Le nombre de producteurs est de 2 330 dont 72 % sont en photovoltaïque et 18 % en hydraulique. Pour l'indicateur relatif à la continuité de fourniture, on relève une dégradation des coupures très brèves et brèves (temps moyen de coupure de 86 mn). En revanche, le temps de coupure dû aux travaux (23 mn) affiche une amélioration en raison de l'installation de groupes électrogènes, pouvant générer dans certains cas un surcoût pour le Syndicat.

M. Viry fait remarquer le bienfondé de la démarche et les efforts du Syndicat pour la qualité de fourniture.

M. Labryère, maire de Villemade et délégué du Syndicat souhaite connaître les raisons des microcoupures.

M. Viry répond que l'environnement de la ligne en est la raison principale. Aussi, pour limiter l'impact des arbres à proximité des lignes, les programmes d'élagage ont été augmentés.

Mme Béréni ajoute que le remplacement des fils nus par du câble torsadé permet également de limiter les microcoupures.

Pour ce qui est du taux de clients mal alimentés, il est en diminution (0,5 % en 2017 pour 0,8 % en 2016). La qualité du service rendu se mesure également par le nombre de réclamations : Pour Enedis, 1339 réclamations (relève et facturation pour 39 % et interventions techniques pour 29 %). Pour EDF, 2264 réclamations dont le recouvrement (31 %), la facturation (28 %) et le contrat (12 %). Le taux d'appels "décrochés" est passé de 89 % à 80 % en 2017. Il est relevé que les réclamations orales et celles émises par des professionnels ou les réseaux sociaux ne sont pas comptabilisées. Le SDE 82 en demande la communication et ce à la maille concession.

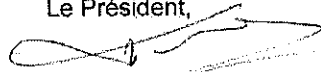
Pour ce qui concerne le réseau de distribution publique de gaz naturel concession, les concessions évoluent lentement. Le réseau est considéré de bonne qualité avec un réseau en moyenne pression en polyéthylène à 91 % et en acier à 9 %. Les usagers sont au nombre de 4583 (+ 171 points de livraison en 2017), hausse qui s'explique notamment par le changement de méthode de comptage utilisée par GRDF. Seuls les usagers étaient comptés jusqu'en 2016 ; à partir de 2017, tous les points de livraison sont comptabilisés. En matière de sécurisation de réseau, les campagnes régulières de vérification permettent de garantir la sécurité. Pour 2017, 34 km de réseau ont été vérifiés. Pour ce qui concerne l'inventaire technique, la fiabilisation des ouvrages reste à confirmer. Le recensement des ouvrages collectifs d'immeubles s'achève mais l'inventaire technique des branchements individuels est à finaliser. Certaines données ne sont toujours pas communiquées à la maille de la concession telle que les dépenses de maintenance. De plus, les opérations de surveillance ne sont pas identifiées précisément. Le SDE 82 estime enfin que GRDF ne respecte pas la réglementation concernant l'établissement d'un compte d'exploitation d'origine comptable sur les Délégations de Service Public du périmètre concurrentiel, Campsas/Montbartier et Labastide St Pierre.

M. Ibres fait remarquer une présence moins constante de GRDF sur le terrain. Il regrette également que GRDF n'intervienne pas lors de développement de quartiers surtout quand l'élu les sollicite.

M. Fayol indique que GRDF ne peut, pour des questions d'organisation budgétaire, se prononcer sur un projet de développement de réseau qui ne verra éventuellement le jour que deux ou trois ans plus tard.

M. Descazeaux conclue en remerciant les différents participants et l'ensemble du personnel pour son implication dans la tenue de cette assemblée délibérante.

Le Président,



Robert Descazeaux